

SEANCE DU LUNDI 18 JUIN 2018**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 07 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Alain BERNARD, Gérard BEGUIER, Jany BOUVARD, Pascale CHERBONNIER, Sophie DUBOIS, René GALEA, Fanny HERMANGE, Michel JEZY, Valérie JOLIVEL, Claire OLLIVIER, Brigitte PIOT, Charles POULAIN, Chantal ROBERT,
Absent excusé : Monsieur Serge BLAISON

Madame Fanny HERMANGE a été nommée secrétaire de séance.

➤ **Compte rendu du Conseil Municipal du 2 mai 2018**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

➤ **1-Commission URBANISME du 15/05**

CERTIFICATS D'URBANISME

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 18 D 0011	107 Impasse des cartes	A	a	Favorable
CU 037 079 18 D 0012	5 rue du Pont	Ub	a	Favorable - Limite de bruit
CU 037 079 18 D 0013	Rue d'Orget	Uc	a	Favorable
CU 037 079 18 D 0014	Rue d'Orget	Uc	a	Favorable
CU 037 079 18 D 0015	La Lapinerie	A	a	Favorable

DECLARATIONS PREALABLES

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 18 D0014	90 rue Nationale	Ub+Ubr+N	Clôture + portail	Favorable
037 079 18 D0015	82 rue Nationale	Ub +Ubr	Création d'ouverture + réfection des enduits	Dossier Incomplet
037 079 18 D0016	763 rue d'Amboise	Uc et N	Abri de jardin	Favorable
037 079 18 D0017	12 bis rue de la Fosse Triomphe	Ub	Modification façade bâtiment annexe	Favorable
037 079 18 D0018	12 rue de la vallée de Mesvres	Uc et N	Extension	Dossier Incomplet

DPU

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
8/2018	La Canardière	Ub	Droit non requis
9/2018	5 rue du Pont	Ub	Droit non requis

➤ 2-Compte rendu réunion du PERSONNEL du 30/05

Madame Claire OLLIVIER fait part du compte rendu de la réunion du personnel périscolaire.

Il a été décidé de mettre en place une réunion tous les trimestres nous permettant d'échanger.

Il a été abordé différents points :

- ❖ Feuille de congés (prévoir la remplaçante)
- ❖ Des moyens plus appropriés pour le nettoyage du WC public
- ❖ Planning des vacances scolaires
- ❖ Petits travaux dans différentes classes
- ❖ Revoir règlement cantine et garderie

➤ 3-Commission SCOLAIRE du 31/05 et 7/06

1- Appel d'Offres « restauration scolaire »

Lors de l'ouverture des plis, 5 entreprises ont répondu à tous les critères correspondant au cahier des charges établi pour le renouvellement de notre fourniture et livraison de repas en liaison froide.

Pli 1 CONVIVIO de Chambray Les Tours

Pli 2 GRAIN D'OR de Contres

Pli 3 API Restauration de La Chaussée St Victor

Pli 4 ELIOR de Blois (prestataire actuel)

Pli 5 SOGERES de Luynes

La commission propose de retenir ces 2 candidats et propose une analyse des tarifs :

	Actuellement (Elior)	Pli 1 CONVIVIO	Pli 3 API Restauration
Repas maternelle (60)	1.93 € HT	1.90 € HT	2.133 € HT
Repas élémentaire (110)	2.02 € HT	1.99 € HT	2.227 € HT
Moyenne 144 jours /an	48 672 € HT	43 883 € HT	49 161 € HT

Madame Vilain de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADAC 37) a contacté l'entreprise CONVIVIO afin d'avoir un justificatif de leur tarif vraiment inférieur aux autres concurrents. Celui a été justifié par la société.

A noter « CONVIVIO » est le nouveau nom de notre ancien prestataire « Les Toques Régionales ».

Afin de réellement départager les 2 candidats, nous proposons de demander une dégustation de plats typiques servis à des enfants.

Quelques points sont toutefois à confirmer auprès du candidat qui sera retenu car peu de précision sur les descriptifs.

- Plat allant au four (taille, quantité de repas dans un contenant, présentable sur table ou à transvaser)
- Heure de livraison
- P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé -allergies, contre-indication alimentaire.)
- Œufs
- Pain (rappel boulangerie locale les mardi-jeudi et vendredi// pain prestataire lundi)

Charles POULAIN nous confirmera au plus vite le jour et heure de la « dégustation ».

2- Règlement intérieur du restaurant scolaire

Le règlement actuel n'est pas assez précis quant aux enfants s'absentant durant la pause méridienne à titre exceptionnel (rendez-vous médical) et revenant avant l'heure d'ouverture du portail soit 13h35.

Les parents devront être informés qu'ils doivent attendre ces jours-là, l'ouverture et non demander ou laisser leur enfant avec le groupe descendant de la cantine.

3- Circuit du ramassage scolaire

Les horaires nous ont été communiqués par la CCBVC mais ils ne correspondent pas à l'organisation du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Le car doit absolument le soir démarrer de l'école de Chenonceaux car l'accompagnatrice doit être présente dans le bus. Nous avons transmis l'information à la CCBCV et attendons les nouveaux horaires pour informer les parents.

4- Les parents d'élèves nous font part des retours du questionnaire qui a circulé dans les cahiers des enfants. Un questionnaire parents- un questionnaire enfants.

Retour +/- 50%

Remarques générales :

- Etablir un règlement avec des règles simples qui doivent être appliquées
- Retour aux parents de l'attitude de leurs enfants si « punition » ou « bêtise »
- Présentation en début d'année des agents travaillant sur le groupe scolaire
- Visite éventuelle du restaurant scolaire en début d'année

Le conseil d'école est prévu pour le 19/06, ce point pourrait être abordé.

RESTAURANT SCOLAIRE DU 07/06

La commission s'est retrouvée au Restaurant Scolaire afin de déguster les plats préparés par les 2 candidats retenus.

Nous demandons de revoir la négociation auprès de Madame Vilain de l'ADAC 37 car la différence de prix est certes un élément déterminant du choix mais la qualité l'est tout autant et la commission affirme que les plats présentés et cuisinés par CONVIVIO ne répondent pas du tout à ce qui a été noté dans la valeur technique sous-catégorie : Denrées.

➤ **4- compte rendu PLUI du 31/05**

Le 31 mai 2018, a eu lieu au siège de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher (CCBVC) une rencontre avec le bureau d'étude ATOPIA, la CCBVC et la Commune de Civray-de-Touraine représentée par Fanny Hermange, adjointe à l'urbanisme et Brigitte Piot membre de la commission d'Urbanisme.

Cette réunion avait pour objet d'évoquer ensemble le zonage, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), les emplacements réservés, les changements de destination et les éléments de patrimoine à préserver.

La commission d'urbanisme s'était entretenue auparavant et avait fait le point sur les ambitions des zones AU (périmètre, réflexions sur la programmation (les ambitions, les destinations, les échéances...)).

Aussi, la commission a identifié les emplacements réservés existants et qui seraient amenés :

- à enlever car déjà utilisés
- à supprimer car ils ne sont plus d'actualité
- à conserver car leur nécessité est réelle.

Elle a également repéré les éléments de patrimoine urbains et naturels :

- 4 lavoirs (Fontaine Besnard, Mesvres, Canardière, Vaux)
- 7 puits (Les Cartes, Beauregard, Chevrollière, Vallée de Thoré, Thoré, Sablons, Hauts de Vaux)
- Château de Thoré
- Donjon de Mesvres
- Château de Civray
- La Grillonnière
- Château du petit bois
- Le Manoir de Diane
- Château de l'Isle
- Moulin à eau
- Calvaire
- 3 loges de vignes
- 3 arbres remarquables

Elle a recensée, à l'aide des demandes d'administrés, les bâtiments isolés qui n'ont pas de vocation agricole et qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination (agricole en habitation (logement, gîte) ou commerce ou artisanat....).

Et pour terminer, afin de préserver la vocation commerciale, elle a fait l'inventaire des cellules commerciales à protéger sur la commune dans le centre bourg

- Les commerces au Chai,
- Le local communal au Chai
- Le local communal à l'ancienne poste (actuellement local loué au Syndicat d'Assainissement)
- La Cave Coopérative

La commission d'urbanisme va poursuivre son travail, en identifiant sur le plan cadastral et avec des photos à l'appui tous ces éléments nécessaires pour poursuivre le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Fanny Hermange précise également qu'un registre est toujours tenu à l'accueil pour y inscrire des remarques, des informations dont les administrés souhaiteraient faire part au bureau d'étude dans le cadre de l'établissement du PLUI.

Délibérations

❖ **Adhésion Médiation Préalable Obligatoire – CDG**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tours concernant l'adhésion à l'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire (MPO) en matière de litiges administratifs susceptibles de survenir entre la commune et ses agents.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

❖ **Vente du lave-vaisselle**

Monsieur le Maire fait part de la vente du lave-vaisselle de la cantine scolaire au prix de 500 € au profit de la SARL Passion d'Antan sur la commune de Pleinpied (Cher).

Les écritures ont été réalisées afin de sortir le bien de l'inventaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

❖ **Plan de financement du Bassin d'Orget**

Monsieur René GALEA, Adjoint à la voirie fait part de revoir le plan de financement concernant la création d'un bassin d'écêtement de crues.

Considérant que la commune a été informée le 22 mai qu'au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2018) une subvention d'un montant de 114.000 € sera attribuée.

Le plan de financement sera recalculé afin de demander des offres de prêt auprès des différentes banques,

Plan de financement :	DETR :	114.000 €
	Emprunt :	400.000 €
	Autofinancement	14.000 €

- ❖ Crédit Agricole Centre France
- ❖ Caisse d'Epargne
- ❖ Crédit Mutuel
- ❖ Caisses des Dépôts et Consignations

❖ **Centre Socio Culturel**

Monsieur le Maire fait part de la demande écrite du Centre Socio Culturel concernant l'utilisation de la salle polyvalente pour 2 autres activités.

Actuellement l'association utilise la salle polyvalente pour la « danse country » les jeudis pour un montant annuel de 600 € et souhaiterait l'occuper tous les lundis pour du Yoga et Théâtre.

Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de fixer à partir de septembre la location annuelle à 1.000 € (charges comprises).

La décision du Centre Socio Culturel sera prise lors de la prochaine assemblée générale.

Questions diverses

- Monsieur le Maire donne lecture de la carte de remerciement de la famille DUVAL suite au décès de Monsieur DUVAL Philippe.

- Monsieur le Maire fait part de la situation au sein de notre conseil municipal.

5 démissions :

- ✓ Monsieur LASNIER Georges
- ✓ Monsieur BOUVARD Jany
- ✓ Madame CHARBONNIER Muriel
- ✓ Madame VISINONI Monica
- ✓ Madame HERMANGE Fanny

2 décès :

- ✓ Monsieur COUTON Jean-Paul
- ✓ Monsieur LOURS Hubert

La perte d'1/3 tiers des élus au conseil municipal, soit 7 sur 19 entraîne des élections municipales, les administrés seront amenés à revoter.

Les élections municipales auront lieu en octobre 2018.

- Les administrés présents lors de ce conseil municipal ont demandé à Monsieur le Maire de prendre la parole concernant les inondations du lundi 11 juin 2018. Un échange avec les élus a été mis en place afin de faire le point sur toutes les difficultés que les sinistrés ont pu rencontrer. Des solutions seront mises en place prochainement.
- Fin de la réunion 22h05

Tableau des délibérations

18 juin 2018	2018-43	Adhésion à la convention du CDG pour la médiation préalable obligatoire
18 juin 2018	2018-44	Vente du lave-vaisselle
18 juin 2018	2018-45	Plan de financement du Bassin d'Orget
18 juin 2018	2018-46	Location salle polyvalente au Centre Socio Culturel